



Chronique de l'AC !

Octobre 2015

Chronique de l'administration centrale
des ministères de l'écologie et du logement

Effectifs du ministère de l'écologie : après la COP 21, la COUPE 2016

La lutte contre le réchauffement climatique et l'application de la loi sur la transition énergétique sont des priorités affichées de l'action gouvernementale. Paris accueille la COP 21 mais... c'est au hit parade des suppressions d'emplois que les ministères de l'écologie et du logement sont les premiers :

Suppressions de postes au ministère de l'écologie : 671 en 2016 (et 100 à la DGAC) après 515 en 2015 et 522 en 2014 = - 1808 postes en 3 ans.

Suppressions de postes au ministère du logement : 261 en 2016 après 319 en 2015 et 697 en 2014 = - 1277 postes en 3 ans.

3085 postes supprimés en 3 ans... pour faire quelles économies ?

Eh bien par exemple, pour alimenter le fonds de soutien de 3 milliards d'euros mis en place pour attribuer des aides aux collectivités territoriales victimes d'emprunts «toxiques» spéculatifs... à condition qu'elles renoncent à poursuivre en justice les banques qui les leur ont fourgués.

Le choix est là : entre les services publics et l'intérêt général, d'une part, la spéculation et l'évasion fiscale, d'autre part. Comme le disent les signataires de l'appel pour le climat : alors que les 196 pays membres des Nations-Unies sont incapables de trouver 100 milliards d'euros par an pour alimenter le Fonds vert pour le climat, l'argent ne manque pas ; il est dans les paradis fiscaux (la BNP y détient à elle seule 171 filiales) ; l'évasion fiscale coûte 1000 milliards d'euros par an aux budgets publics de l'Union Européenne.

LES DOSSIERS DE LA RENTRÉE

Le plan de requalification de C en B et de B en A : les agents mal reconnus malgré de timides avancées

La CGT porte depuis des années le mécontentement des agents sur le tassement des grilles, les promotions en baisse, des mesures catégorielles de plus en plus inexistantes. Le plan de requalification sur une période de 3 ans (2016-2017-2018) va donc apporter une bouffée d'oxygène, malheureusement pas à la hauteur des besoins, bien qu'il soit passé de 1650 postes à 2150 (+500) sous la pression des organisations syndicales : 1650 de C en B et 500 de B en A.

La CGT demandait l'ouverture de 6605 postes B (soit l'équivalent du plan de requalification réalisé par le ministère des finances de 2009 à 2012) pour tenir compte de la réalité décrite par le rapport du CGEDD en 2013 : ¼ au moins des agents de catégorie C exercent des fonctions de niveau B. Pour le passage de B en A, la CGT demandait l'ouverture de 2300 postes d'attachés (38% des SACDD exercent des fonctions de responsabilité et d'encadrement selon le rapport du CGEDD) et de 2300 postes d'ITPE (800 emplois fonctionnels de chefs de subdivision supprimés lors du passage au NES, 53% des TSDD bloqués au 3ème grade, absence de concours A pour la filière maritime jusqu'en 2012...).

Pour l'accès en B, nous avons obtenu que la liste d'aptitude soit privilégiée. Les modalités retenues pour le passage en A nous éclairent sur les pièges de l'interministérialité, qui oblige pour l'accès au

nouveau corps interministériel d'attaché (CIGEM) à recourir à un concours interne ouvert... à tous les ministères adhérents. Plus malin, le ministère de la Défense a fait son plan de requalification **avant** d'adhérer au CIGEM.

Récapitulatif du plan de requalification de C en B et de B en A 2016-2017-2018

Filière et corps	Nombre de postes	Modalités d'accès	calendrier
Filière administrative : adjoints administratifs et syndics des gens de mer vers SACDD	900	2/3 Liste d'aptitude + 1/3 examen professionnel	Liste d'aptitude : automne 2016, 1 ^{er} semestre 2017, 1 ^{er} trimestre 2018.
Filière technique : adjoints techniques, Dessinateurs, ETST, SGM, personnels d'exploitation vers TSDD	600	2/3 Liste d'aptitude + 1/3 examen professionnel	Examen professionnel : automnes 2016, 2017, 2018.
Environnement : ATE vers TE	150 <i>(mesure prévue depuis 2011)</i>	2/3 Liste d'aptitude + 1/3 examen professionnel	Liste d'aptitude : 2 ^{ème} trimestre 2016, 1 ^{er} trimestre 2017, 4 ^{ème} trimestre 2017. Examen professionnel : automnes 2016, 2017, 2018.
Total C vers B	1650		
Filière administrative : SACDD vers attaché	200	concours interne	automnes 2017, 2018.
Filière technique : TSDD vers ITPE	300	examen professionnel	automnes 2017, 2018.
Total B vers A	500		
Total requalification	2150		

RIFSEEP : une prime pire que la PFR car sa revalorisation n'est pas financée

La PFR s'appliquait aux catégories A et B administratives (aux MEDDE/MLETR, car dans la plupart des autres ministères, les B n'y sont jamais passés). Ses effets :

- blocage des mobilités,
- accentuation des inégalités entre agents d'un même corps,
- accentuation des inégalités entre les corps administratifs et les corps techniques, qui sont restés beaucoup plus regroupés autour de la moyenne.

Le RIFSEEP aggrave la situation. Comment ?

- il va s'appliquer à la catégorie C et introduire une division des agents liée à une répartition des fonctions artificielle,
- le décret prévoit explicitement que les revalorisations seront rares : en cas de changement de fonctions (encore faut-il trouver un poste), de promotion (qui sont elles-mêmes de plus en plus rares) ou réexamen au mieux tous les 4 ans,
- la baisse drastique des mesures catégorielles va *de facto* geler dès 2015 les primes de tous les agents.

Comment l'administration s'en débrouille ?

- elle demande une dérogation pour les corps techniques qui touchent les ISS avec une année de décalage et les corps d'exploitation dont les indemnités sont complexes,
- elle refuse de demander une dérogation pour les autres corps, malgré le contexte

particulier de nos ministères où les corps administratifs sont déjà très pénalisés dans leur déroulement de carrière et où la réforme territoriale va diminuer le nombre de postes à cotation élevée,

- elle refuse de demander une dérogation pour la catégorie C comme l'a fait le ministère de l'agriculture,
- elle en rajoute dans le pire en prévoyant le réexamen de la cotation en cas de changement de **groupes** de fonctions (et non pas simplement de fonctions comme prévu dans le décret),
- elle souhaite mettre en place le complément indemnitaire annuel – qui est modulable et facultatif – mais n'a pas les moyens de le financer.

Au moins la CGT a-t-elle obtenu la consultation des organisations syndicales sur la rédaction de la note de gestion et la possibilité de recours en CAP.

Notes techniques sur le RIFSEEP

- **décret n°2014-513 du 20 mai 2014** portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État,
- **circulaire du 5 décembre 2014** relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État,
- **une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) fondée sur la nature des fonctions** : chaque corps est divisé en groupes de fonctions (2 maximum en C, 3 maximum en B, 4 maximum en A),
- **un barème fixé par arrêté** indiquant par corps (indépendamment du grade) le plafond annuel de l'IFSE par groupe de fonctions,
- **une cotation établie par l'administration** à partir d'un taux de base et de coefficients qui évoluent selon le groupe de fonctions, d'une part, et à l'intérieur du groupe (en cas de promotion de grade, par exemple),
- **un complément indemnitaire annuel** lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir (facultatif, plafonné à 10% en C, 12% en B, 15% en A), sans reconduction automatique d'une année sur l'autre,
- **une bascule de l'ancien au nouveau régime indemnitaire sans perte de montant** (sauf l'indemnité différentielle temporaire versée en DDI afin d'harmoniser les différences entre ministères !),
- **une application au 1^{er} janvier 2016 au 01/01/2016** pour la plupart des corps.

Bref, une **GROSSE usine à gaz** qui prévoit de fonctionner à l'économie avec un réexamen des montants «*au moins tous les 4 ans*» en l'absence de promotion ou de changement de fonctions (c'est à dire dans la majorité des cas). Tous les syndicats ont voté contre aux CTM des 3 et 17 septembre 2015.

L'environnement de nos ministères en AC : des banques partout

Depuis le 1^{er} juillet 2015, la société immobilière Tishman Speyer n'est plus propriétaire de la Tour Séquoia. Un crédit-bail a été signé avec la Banque Postale et la Deutsche Pfandbriefbank pour 490 millions d'euros dont le paiement sera étalé sur 18 ans, soit 2,27 millions d'euros par mois, le ministère devenant propriétaire à ce terme.

Quant à la Tour Pascal, elle vient d'être rachetée en mai par Goldman Sachs et AltaFund, qui se sont associés dans une joint-venture à 50/50 dans la perspective de réaliser une réhabilitation complète lorsque le ministère la quittera, normalement fin 2016.

À la fois banque et empire de 700 milliards d'euros d'actifs (près de deux fois le budget de la France), Goldman Sachs s'est enrichie pendant la crise des subprimes en pariant sur la faillite des ménages

américains. Elle a été l'une des causes de la crise de la Grèce, dont elle a maquillé les comptes au début des années 2000 pour l'aider à cacher sa situation financière aux autres pays membres de l'Union européenne (y gagnant au passage une commission de plus de 500 millions d'euros). Ainsi, le ministère de l'écologie et le ministère du logement, signe des temps, sont désormais installés dans deux sites (Séquoia et Pascal) appartenant tous deux à des banques.

À l'Arche Sud, les travaux de 192 millions d'euros sont financés par un apport de fonds propres d'Eiffage de 14 millions et une dette bancaire de 178 millions levée par Eiffage auprès de la Société Générale et du Banco Santander. L'État paiera pendant 20 ans un loyer de 10 millions d'euros par an avant d'en récupérer la propriété.

Il paraît que nous ferons ainsi beaucoup d'économies. De surface, certainement. Financières, à voir. Ferons-nous aussi des progrès en qualité de travail ? En qualité de vie au travail ?

CHSCT : des + obtenus par l'action syndicale... mais il reste beaucoup à faire
(compte-rendu succinct de la réunion du CHSCT d'AC du 25 septembre 2015)

Tour Séquoia

- un plan d'investissements à 5 ans va être lancé,
- des mesures correctives des insuffisances acoustiques ont été prises ; un audit acoustique va être effectué et des mesures complémentaires éventuelles seront prises en 2016,
- 50% des travaux nécessaires dans les cuisines ont été effectués,
- les stores et fenêtres défectueux doivent être réparés ou changés (appeler le 1.22.22),
- une expérimentation est lancée sur des espaces de confidentialité équipés d'un ordinateur et réservables par créneaux de 3 heures.

Prévention

- le contrôleur financier a validé la réévaluation de la grille de rémunération des médecins de prévention, ce qui devrait enfin permettre de recruter le nombre légal (2) de médecins pour l'administration centrale,
- en revanche, la présence médico-sociale en tour Séquoia reste insuffisante ; il convient qu'un lieu de repos sécurisé soit aménagé et que la présence du service médico-social sur place soit augmentée,
- la CGT, la CFDT et FO ont voté contre le projet de programme de prévention 2015. L'UNSA s'est abstenue. La CGT a reconnu le travail des agents de CRHAC2, par ailleurs très sollicités, mais souligné que le périmètre de ce programme demeurerait inconnu : les CVRH, le CPII, les MIGT y sont-ils inclus ? Et si ce n'est pas le cas, quelle est leur situation en matière de prévention des risques, notamment psychosociaux ? Nous avons également regretté :
- que ce document soit en fait un bilan d'activité du service médico-social et non un programme porté par toute la DRH et impliquant tous les services dans la prévention, en particulier SPSSI,
- que l'aménagement de l'Arche Sud soit complètement absente du programme de prévention,
- qu'un certain nombre d'éléments structurants de l'instruction du 14 août 2014 relative à la prévention des RPS au MEDDE et au MLETR manquent dans ce projet, en particulier le premier engagement : «veiller à l'adéquation entre les moyens et les missions»,
- la CGT est toutefois favorable au lancement d'une évaluation des risques psycho-sociaux en administration centrale (la DRH prévoit la diffusion d'un questionnaire anonyme aux agents au dernier trimestre 2015).

La CGT rencontre Madame Avezard, la nouvelle directrice des ressources humaines, le 10 novembre 2015 (le RDV initialement prévu le 11 septembre ayant été reporté par la DRH).

BULLETIN DE CONTACT OU D'ADHESION

Nom :

Prénom :

Direction :

Nous contacter : Syndicat-Cgt.Ac@i-carre.net

ou la permanence : en Tour Séquoia (Nadia Baaba – Marie-Christine Van Marle) en Tour Pascal (Patricia Cerisay – Marie-Chantal Jean-Louis).